



Fête de la poésie 2026 - REGLEMENT

Article 1 : Objet

Le Service Culture de la Ville de Wambrechies organise un appel à Poèmes ouvert à tous, du **13 janvier 2026 au 03 février 2026** (clôture des réceptions).

Article 2 : Condition de participation

L'appel est accessible à partir de 6 ans.

Les mineurs participent sous la responsabilité de leur représentant légal.

Article 3 : Condition géographique

Cet appel à poèmes a une envergure métropolitaine, c'est pourquoi les participants doivent être résidant dans l'une des communes de la MEL

Article 4 : Thématique

Le partenariat entre la Ville de Wambrechies, le Photo-Club wambrecitain et les poètes d'un côté se poursuit ! Une nouvelle fois, les membres du Photo-Club Wambrecitain nous proposent leurs plus beaux clichés et les poètes viennent s'en inspirer pour écrire leurs plus beaux vers.

Particularité cette année, cet appel à poème et l'exposition qui en découlera rejoignent la programmation de la Journée Internationale des Droits des Femmes prévue le 1er week-end du mois de mars. Nous vous invitons alors à enrichir vos poèmes en explorant la thématique des droits des femmes : leurs combats, leurs victoires, les inégalités qui persistent encore, mais aussi les parcours inspirants, les voix qui se lèvent et les espoirs qui se dessinent. Laissez ces enjeux nourrir votre plume !

Article 5 : Organisation

Le poète doit se rendre sur wambrechies.fr pour accéder à l'ensemble des photos proposées par le Photo-Club et choisir une photo.

Pour valider son choix, il est nécessaire de répondre au formulaire disponible en ligne sur la page dédiée du site wambrechies.fr.

La photo retenue est ensuite retirée du stock de photos disponibles.

Chaque photo n'est sélectionnable qu'une fois.

Chaque participant ne peut proposer qu'un seul poème.

En cas de fortes demandes, il est possible que toutes les photos soient déjà sélectionnées.

Article 6 : Conditions de forme

Le texte inédit doit être en français, dactylographié ou manuscrit, sur un format A4 (21cm x 29,7cm), ne comportant qu'une page.

Le poème doit porter un titre et une signature (nom ou pseudo au choix)

Article 7 : Dépôt

Le poème est à envoyer par courriel à : actionculture@wambrechies.fr ou à déposer au service Culture de la Mairie de Wambrechies (2 Pl. du Général de Gaulle 59118 Wambrechies) entre le 13 janvier et le 03 février.

Lors de l'envoi du poème, merci de spécifier votre nom, votre adresse postale, votre adresse mail, ainsi qu'un numéro de téléphone.

Article 8: Droit d'auteurs

Du seul fait de leur participation, les poètes garantissent les organisateurs contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

Le Service Culture se réserve le droit d'édition éventuelle des œuvres, dans un bulletin municipal, dans un recueil ou encore sous forme d'exposition.

Article 9 : Livret & Exposition

L'ensemble des photos et poèmes sera compilé dans un livret imprimé et distribué à l'ensemble des participants (poètes et photographes).

Le livret est offert par la Ville de Wambrechies.

L'ensemble des poèmes et photographies sera exposé lors de l'exposition « Femmes », proposée au Château de Robersart, du vendredi 6 mars au dimanche 8 mars dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes.

Article 10 : Remise du livret

La réception organisée en l'honneur des poètes et photographes ayant participé à cet appel à poèmes aura lieu le **vendredi 06 mars 2026 à 19h30 au Château de Robersart**.

La remise des livrets sera accompagnée d'un verre de l'amitié et suivie d'une visite de l'exposition « Femmes »

Nous vous invitons chaleureusement à y participer.

En cas d'absence, le livret pourra être envoyé par voie postale.

Article 11 : La participation à cet appel à poèmes implique l'acceptation du présent règlement.

à Wambrechies, le 22 décembre 2025

Le Maire,
Sébastien BROGNIART
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée,
Christelle GALAND

